



FORMULAIRE POUR LE RAPPORT FINAL POUR LE PROJET SOUTENU PAR LAWACC

Ce document est désigné pour le rapport final du projet. Il consiste de 2 parties:
a) Rapport Narratif; b) Rapport Financier.

Vous devrez faire référence à votre Formulaire de Demande, le Contrat avec la WACC, et votre relevé de compte bancaire lorsque vous complétez ce formulaire. Nous vous prions de le renvoyer ainsi que les documents et matériels d'appui à la WACC. Répondez aux questions aussi complètement que possible.

LE RAPPORT NARRATIF

1. Titre du projet: (comme il apparaît dans le contrat)	CAMPAGNE D'INFORMATION, D'EDUCATION ET DE COMMUNICATION A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION ET DISCRIMINATION LIEE AU VIH/SIDA EN TERRITOIRE DE FIZI A L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.
2. Numéro de référence du projet: (comme il apparaît dans le contrat)	786
3. Nom complet de l'initiateur du projet:	Madame Annie Makiwa
4. Adresse complète:	Fondation Solidarité Familiale FOSOF asbl Av. du marché aebaz / Baraka centre BP : 3273 BUYENZI/BUJUMBURA- BURUNDI Courriel : fosofasbl@yahoo.fr Téléphone : + 243 814 862 128 ou + 243 816 797 532
5. Nom du pays:	République Démocratique du Congo
6. Période où le projet a été exécuté:	De juillet 2009 en janvier 2010

(from month/year to month/year)	
7. Subvention reçue pour le projet: [Il faut inclure tous les frais bancaires prélevés]	Montant en monnaie locale: 6'628'720 Franc congolais Montant en Euros ou US\$ (encerclez): 6,300 Euros
8. Date(s) de réception de la subvention pour le projet: (comme sur votre relevé bancaire) 1 ^{ère} remise 2 ^{ème} remise	Le 04 juillet 2009

9. Activités

Donnez un résumé des activités principales effectuées pendant la période de ce rapport en comparaison avec celles qui avaient été planifiées. En cas de changements des objectifs originaux, expliquez les raisons.

Veillez décrire en détail les activités du projet qui ont été exécutées, telles que le contenu de la production, les programmes, les ateliers ou la formation.

Les activités suivantes étaient réalisées telles que prévues :

- Rencontres de plaidoyer avec les gens influents issu de toutes les couches sociales de la communauté.
- Formation de 50 PVVIH et PA
- Sensibilisation communautaire et séances des témoignages de vie positive avec le VIH/SIDA
- Forum des discussions à la radio afin de permettre aussi aux PVVIH de discuter autour de leurs droits avec l'ensemble de la communauté.

9.1 Si le projet est un atelier, un séminaire ou une consultation, attachez la liste des participants, les sujets/thèmes des exposés et tout rapport, déclaration ou livre publié.

Voici de manière détaillé les activités du projet qui ont été exécutées :

a. **Rencontres de plaidoyer avec les gens influents issu de toutes les couches sociales de la communauté.**

Nous avons organisé 18 rencontres de plaidoyer avec les gens influents de la communauté : Les jeunes, les femmes activistes de droits humains, les militaires, les policiers, les tradi-praticiens, les leaders locaux notamment les notables et les coutumiers, les autorités politico administratives, les relais communautaires, les responsables religieux... Au cours de ces rencontres 450 personnes issues des différentes couches sociales ont été sensibilisées sur la

prévention du VIH/SIDA, sur les effets néfastes de la stigmatisation et discrimination liées au VIH/SIDA, enfin ils étaient encouragés à la solidarité envers les PVVIH et PA.

Différents thèmes étaient abordés lors de ces rencontres :

- **Généralité sur le VIH/SIDA** : Qu'est ce que le VIH/SIDA, mode de transmission et de prévention du VIH, intérêt de dépistage, pourquoi la confidentialité dans le VIH/SIDA ? Les phases de l'évolution de la maladie, l'épidémiologie de la maladie,...
- Un débat était ouvert au sujet du **préservatif** et **droit au mariage** qui est généralement considéré comme un tabou dans notre communauté et en particulier pour la grande majorité des leaders religieux. Les avis des prophètes indépendants (WAHISE'ELEWA BULANGI de la 3^e église Malkia wa Ubembe et Amirado de l'église sainte famille de AMIRADO) sont modérés. En effet ils prônent l'usage du préservatif car il estime qu'ils ne peuvent pas garantir que tous ses fidèles sont fidèles et chastes. Les autres églises : Méthodistes, pentecôtistes, les prêtres catholique, les musulmans, les églises de réveil,... considèrent que parler du préservatif est une incitation à la débauche, à ce titre disent que le préservatif est un péché car il encourage la débouche et contribue à l'expansion du VIH/SIDA. L'Imam musulman estime qu'en cas de couple sérodiscordant, la décision finale revient à ces deux personnes concernées, mais sa position en qualité de leader est de prôner la séparation au lieu d'autoriser l'usage de préservatif.

Les leaders protestants et catholiques pensent au contraire que le mariage est indissoluble jusqu'à la mort, les hommes ne peuvent pas défaire ce que Dieu a uni. Les pasteurs protestants estiment que dans ce cas, l'usage du préservatif n'est pas un péché, mais qu'eux ne peuvent pas en parler, le conseil doit venir du personnel médical. Ceci est vrai dans le contexte où le couple vit déjà ensemble et que l'autre apprenait le statut sérologique de l'autre après. Le curé catholique, par contre, estime que pour les catholiques, la finalité du mariage est la conception des enfants, et que le préservatif reste contraire à cette finalité, y compris dans le cas d'un couple marié sérodiscordant. Il faut alors faire preuve d'abstinence, en effet on se marie pour le meilleur et pour le pire. Ces discours restent principalement théoriques, en effet aucun de ces responsables religieux n'a été confronté directement à une telle situation.

Mais dans le cas où on apprenait à temps c'est-à-dire avant le mariage, l'ensemble des responsables religieux refuserait de bénir un mariage où l'un des deux, ou les deux conjoints, sont séropositifs, donc le **droit au mariage** n'est pas accepté par l'ensemble des responsables religieux, c'est ce qui fait que tous les leaders religieux affirment demander un test de dépistage systématique des futurs mariés, un deuxième souci se fait sentir c'est le **droit à la confidentialité** qui est bafoué dans ce souci de connaître le statut sérologique de fidèle afin de prendre une décision de bénir ou pas le mariage.

Seule une religion indépendante : AMIRADO est ouvert au sujet de droit au mariage chez une PVVIH.

Ce débat a permis au modérateur ou facilitateur de voir sur quels points et article de la loi insistée. Il a éclairé les participants avec la loi à ses article 7, 8, (10, 20, 32), 26,... Qui

stipulent respectivement ce qui suit : *Les PVVIH et PA ont pleine capacité juridique et jouissent de tous les droits reconnus par la constitution, les lois et règlements de la république ; Conformément à l'article 40 de la constitution les PVVIH et PA ont droit au mariage et à la procréation, moyennant information et consentement éclairé ; Toute stigmatisation ou discrimination à l'endroit d'une personne du fait de son statut sérologique au VIH avéré ou présumé, de celui de son conjoint ou de ses proches est interdite en milieu éducationnel, sanitaire, professionnel et en milieu religieux ; Tout employeur ou toute personne qui, en raison de ses fonctions, a accès au dossier de l'employé et des membres de sa famille, est tenu au respect de la confidentialité de leur statut sérologique au VIH, il en est de même des personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets y relatifs;*... Ainsi à la fin de la rencontre tous les participants étaient informés de droit au mariage et ainsi que du droit à la confidentialité des résultats et que les responsables religieux n'ont plus le droit de refuser de bénir le mariage des PVVIH non plus de demander systématiquement un test de dépistage aux futurs mariés.

Au sujet de l'acceptation de PVVIH : Les positions variées d'une église à une autre. Toute fois l'ensemble des responsables religieux acceptent que le rôle des églises soit de soutenir les malades, et de ne pas rejeter les gens. La notion de péché est toujours évoquée, certains leaders religieux connaissent biens les voies de transmission du VIH et d'autres non. Mais à l'ensemble des leaders religieux rencontrés on peut remarquer un discours presque commun et/ou nuancé que la PVVIH est généralement suspectée d'être un pécheur contaminé par voie sexuelle en étant infidèle donc il y a une notion des jugements moraux. Cependant, vu le rôle des églises est celui d'accueillir tout le monde, y compris les pécheurs. De ce fait, ils prônent tous l'acceptation des malades et leur intégration dans la communauté. Les musulmans nous affirment aussi que c'est une recommandation du coran à tous les croyants d'assister matériellement ou économiquement toutes les personnes en situation difficile, en particulier leurs croyants. A ce sujet d'autres leaders religieux se sont réservés et ils ont dit qu'ils peuvent bien assister les gens en situation difficile mais l'église en soi n'a rien pour assister les vulnérables.

Un débat était aussi ouvert sur les questions ayant trait à l'église et VIH/ SIDA telle que : est-ce que le SIDA, est une punition de Dieu ou malédiction ? Selon certains la réponse : oui c'est une punition car le salaire du péché c'est la mort dit-il. Et selon les autres la réponse est non, car le VIH/SIDA c'est une maladie comme tant d'autre. Après débat on est arrivé tous à un point commun selon lequel le SIDA n'est pas une malédiction non plus une punition de Dieu, car la réalité est plus complexe :

- Que dire d'un mari ou d'une femme fidèle qui contracte le virus du VIH à cause d'un conjoint infidèle ?
- Que dire des personnes qui ont contracté le VIH par voie sanguine : Transfusion, intervention chirurgicale, usage des outils tranchants tels que : lame de rasoir, aiguille,
- Que dire des bébés qui attrapent le SIDA par leur mère ?

Par contre les églises et la communauté ont l'obligation d'accepter et de faire valoir les droits des PVVIH, de les assister et les reconforter moralement au lieu de les culpabiliser.

Dans les traditions africaines, une malédiction peut être jetée d'une personne à une autre. La malédiction n'a pas de remède à moins que celui qui l'a jeté décide de la retirer.

Le virus du SIDA entre dans le corps par transmission sexuelle et sanguine et ne peut pas être jeté sur quelqu'un grâce à une malédiction. Le VIH/SIDA ne peut pas être retiré ni traité ou soigné.

- **Les facteurs ayant une influence sur la stigmatisation**

Certains discours tranchent par rapport au constat général de stigmatisation et du maintien du secret :

- Pour les leaders locaux, coutumiers et bien d'autres acteurs les ONG locales, les associations féminines, ...: L'ancienneté de la sensibilisation et la possibilité d'appui matériel des PVVIH peuvent avoir un impact sur les mentalités : l'appui matériel permet à la PVVIH de ne pas être rejetée par sa famille, Cela impliquerait qu'une partie de la stigmatisation est liée à la crainte du poids économique que pourrait représenter une personne malade : Le malade est vu comme une bouche à nourrir et non une main pour produire.
- Pour les religieux, la référence à des valeurs spirituelles et l'autorité morale du prophète, pasteur, prêtre, imam,... recommandant d'accepter les PVVIH peuvent jouer un rôle protecteur pour les PVVIH

➤ **Les valeurs chrétiennes pour arrêter la stigmatisation**

Jésus refuse toutes sortes de discrimination (Marc 1 ; 40-42) : On l'accusait d'être l'ami des percepteurs d'impôts et des pécheurs, des gens qui étaient détestés par les citoyens respectables. Il a refusé de considérer les lépreux comme un groupe à stigmatiser, à pointer du doigt. Il les a traités comme ses semblables. Il a même touché un homme malade et l'a soigné. Par ce geste d'amour et de solidarité, l'homme a retrouvé une vie normale.

Une question revient à l'église, aux croyants et aux disciples de Jésus : Comment réagirait Jésus aujourd'hui face aux personnes malades du SIDA ? L'église, les croyants et les disciples de Jésus ont-ils la même attitude que Jésus envers les lépreux ?

- **Le VIH/SIDA et la loi congolaise** : Nous avons profité de cette occasion pour vulgariser la nouvelle loi du 14 juillet 2008 portant protection des PVVIH et PA. Une loi qui n'est pas encore connue par la quasi-totalité des participants. La facilitation était assurée par le juriste qui a expliqué aux participants l'histoire et les étapes parcourus jusqu'à l'adoption et la promulgation de cette loi ainsi l'importance de la vulgarisation de cette loi dans nos communautés qui jusque là l'ignore. Le facilitateur a ensuite expliqué le contenu de cette loi en réponses au flou qu'avaient les participants :

- **Exposé de motif**
- **Disposition générale** : De l'article 1^{er} à l'article 6. Le facilitateur a beau coup insisté sur les objectifs de cette loi qui sont :
 1. Lutter contre l'expansion de la pandémie du VIH/SIDA

2. Lutter contre toute forme de stigmatisation ou de discrimination des personnes vivant avec le VIH/SIDA ainsi que des personnes affectées.
 3. Garantir et protéger les droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et ceux des personnes affectées.
 4. Assurer l'éducation et l'encadrement des personnes vivant avec le VIH/SIDA, des personnes affectées ainsi que d'autres groupes des vulnérables.
 5. Réaffirmer les droits et libertés fondamentaux de ces catégories des personnes
- **Des Droits et de la protection des PVVIH et PA** : Article 7 à l'article 34 qui parlent de la protection des PVVIH et PA en milieu sanitaire, en milieu professionnel, en milieu éducationnel, en milieu carcéral et en milieu religieux
 - **Du dépistage de VIH et de la confidentialité des résultats** : Article 35 à l'article 45
 - **Des dispositions finales** : Articles 46 et 47
 - Le facilitateur avait conclu en disant : « Nul n'est censé ignorer la loi » il avait dit que : « La loi est dite mais c'est la loi » et qui ignore ses droits les piétinent.
 - **Les recommandations ont été formulées lors de ces rencontres en voici quelques unes :**
 - Les participants ont demandé à la FOSOF d'intégrer en faveur des PVVIH et PA les activités d'insertion socio économique afin de réduire la pauvreté dans laquelle elles vivent et qui est aussi avancée comme l'une des causes de la stigmatisation et discrimination
 - Ils ont aussi demandé que soit intensifié des rencontres pareilles
 - De rendre disponible à chaque participant une copie de cette loi
 - Les participants ont promis de s'impliquer davantage dans les actions de lutte contre le VIH/SIDA en restituant les acquis de ces rencontres à leurs bases respectives et en appliquant la loi protégeant les PVVIH et PA
- b. **Formation de 50 PVVIH et PA**

Dans le souci de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des PVVIH et SIDA sur les individus, les familles et les communautés, nous avons organisé en collaboration avec le groupement des femmes vivant avec le VIH et l'alliance des personnes vivant avec le VIH qui sont toutes deux les associations des personnes vivant et affectées par le VIH/SIDA cette formation qui poursuivait les objectifs suivants :

- Améliorer les connaissances des PVVIH et PA en matière du VIH
- Outiller les PVVIH et PA sur la loi portant protection des PVVIH et PA, afin qu'ils soient en mesure de faire valoir leur droits
- Echanger d'expérience entre les PVVIH et les stratégies sur comment vaincre la stigmatisation et la discrimination tant interne qu'externe

Les participants ont été accueillis dans la salle par le président de APEV qui a souhaité à ses hôtes un bon séjour à baraka et les rassurés au sujet des conditions sécuritaires du milieu.

Le mot de bienvenu et d'ouverture de la formation a été prononcé par Madame Annie MAKIWA la présidente de la FOSOF.

Les conditions de pris en charge des participants étaient expliquées par la présidente du groupement des femmes vivant avec le VIH/SIDA, elle avait également insisté sur le fait qu'il fallait être assidu et assister à toute la formation. Après cette phase les participants ce sont présenté mutuellement est cela fut l'occasion pour ces derniers de connaitre les provenances de chacun, car certains ne se connaissaient pas encore.

Mot de circonstance du représentant du bureau central de la zone de santé de Fizi, dans son mot ce dernier a salué la tenue de cette formation et promet l'accompagnement du bureau central de la zone de santé dans le processus de l'application des recommandations de cette formation.

Nous avons formé 50 PVVIH et PA dont 25 pour Alliance des personnes vivant avec le VIH/SIDA (APEV) et 25 autres pour le groupement des femmes vivant avec le VIH/SIDA (GFV_VIH)

La formation a portée sur :

1. **Les connaissances de la maladie** : Qu'est ce que le VIH/SIDA, mode de transmission et de prévention du VIH, intérêt de dépistage, pourquoi la confidentialité dans le VIH/SIDA ? Les phases de l'évolution de la maladie, l'épidémiologie de la maladie, traitement : prévention et traitement des infections opportunistes, les ARV...
2. Cette formation a essayé de répondre à la question de **comment vivre positivement avec le VIH**, le facilitateur a d'abord introduit les comportements à risque comme l'infidélité, les PVVIH qui cachent leur statut sérologique,...Etait exploré en long et en large les **différentes définitions et manifestations de la stigmatisation et discrimination** sur soi même, en famille et dans la communauté. En suite il y a eu des travaux en groupes où les participants ont discuté en profondeurs les diverses stigma contribue à l'expansion du virus, et les stratégies à prendre pour lutter contre. En somme, cette formation a servi d'un cadre d'échange d'expérience sur comment vaincre la stigmatisation en particulier l'auto stigmatisation. Les participants ont eu le temps d'échanger entre eux sur comment ils ont dit géré le moment difficile : A l'annonce des résultats, partager son résultat avec son ou sa partenaire sexuel, accès aux services de prise en charge, sa vie en famille, en communauté après la révélation de son statut sérologique. Ces échanges ont énormément contribué aux vécus et aux ressentis des PVVIH et PA.
3. **vulgarisation de la loi portant protection des droits de PVVIH et PA** : Le facilitateur a expliqué aux participants l'histoire et les étapes parcourus

jusqu'à l'adoption et la promulgation de cette loi ainsi l'importance de la vulgarisation de cette loi dans notre communauté qui jusque là l'ignore, il avait insisté sur le fait que les participants doivent s'approprier cette loi qui est destinée à les protéger.

Trois groupes ont été formés pour lire attentivement le texte et exposé leur compréhension en plénière. Le travail en groupe était distribué de la manière suivante :

Groupe 1 : Exposé des motifs jusqu'à l'article 9

Groupe 2 : De l'article 10 à l'article 29

Groupe 3 : De l'article 30 à l'article 45

Cette exercice a permis aux participants de s'approprier la loi, de poser des questions d'éclaircissement aux autres membres du groupes appuyé par les facilitateurs.

Lors des présentations en plénière, les échanges et contributions des participants ont permis à ceux qui n'avaient jamais pris connaissance de cette loi de comprendre les éléments clés et désormais ils sont capables de la vulgariser dans leurs communautés respectives.

- A la clôture de cette formation, les recommandations ont été formulées en voici quelques unes :
- Les participants ont demandé à la FOSOF, APEV et GFV_VIH d'intégrer en faveur des PVVIH et PA les activités d'insertion socio économique afin de réduire la pauvreté dans laquelle elles vivent et qui est aussi avancée comme l'une des causes de la stigmatisation et discrimination
- Ils ont aussi demandé que soit intensifié des ateliers pareils
- De rendre disponible à chaque participant une copie de cette loi
- D'organiser un atelier d'échange d'expérience entre les PVVIH membres des associations des PVVIH et des PVVIH qui ne sont pas encore structurée dans les associations afin de les encourager à s'organiser en association
- Les participants ont promis aussi de s'impliquer davantage dans les actions de lutte contre le VIH/SIDA d'une part et en vulgarisant cette loi qui est censée les protéger

c. **Sensibilisation communautaire et séances des témoignages de vie positive avec le VIH/SIDA** : Nous avons aussi réalisé les activités de sensibilisation communautaire, des forums des discussions radiodiffusés,... au cours des sensibilisations 1400 personnes ont été sensibilisées parmi lesquels les gens influents de la communauté issue de différentes couches, 20 témoignages de vie positive au VIH/SIDA étaient recueillis. Différentes thématiques étaient abordées lors des séances de sensibilisation à savoir : Généralité sur le VIH/SIDA : Mode de transmission et de prévention, dépistage, Droits et devoirs de PVV, Droit à la non discrimination, vulgarisation de la loi portant protection des PVVIH et PA , le VIH/SIDA et les problèmes sur la personne, la famille et la communauté, la stigmatisation et la discrimination

9.2 Si le projet est essentiellement un achat d'équipement, décrivez quel genre d'impact/changement l'équipement apporte aux bénéficiaires.

10. Le projet était-il réussi? (Si possible, donnez des indicateurs mesurables)

Le projet avait réussi dans la mesure où toutes les activités prévues du projet ont été réalisées et les indicateurs mesurables suivants ont été atteints :

- 18 rencontres de plaidoyers avec les gens influents de la communauté ont été réalisées
- 50 PVVIH et PA ont été formées
- 300 PVVIH et PA sensibilisés à la lutte contre la stigmatisation interne et externe
- 20 témoignages recueillis sur la vie positive avec le VIH/SIDA
- 1400 personnes sensibilisées parmi lesquels les gens influents de la communauté issu de toutes les couches sociales
- 30 émissions radiodiffusées sur le VIH/SIDA réalisées

11. Bénéficiaires du projet

Décrivez les bénéficiaires directs du projet et indiquez le nombre de femmes et d'hommes. Mentionnez aussi tous les bénéficiaires indirects.

Les bénéficiaires directs de ce projet sont d'abord 300 PVVIH et PA dont 220 femmes et 80 hommes, 1400 personnes sensibilisées parmi lesquelles les personnes influentes de la communauté dont 700 femmes et 700 hommes.

Les bénéficiaires indirects de ce projet sont tous les habitants de BARAKA et ses environs ainsi que dans l'ensemble les habitants du territoire de FIZI.

12. Comment ont réagi les bénéficiaires aux activités du programme? Quels étaient les impacts du projet et les différents effets sur les femmes et les hommes ayant pris part au projet?

Dans l'ensemble les bénéficiaires étaient ravis de la tenue des activités de ce projet qui les avait permis de se familiariser aux prescrit des lois internes à savoir le code pénal réprimant la discrimination et la stigmatisation des PVVIH et PA dans différents niveaux : Familial, communautaires : Milieu sanitaire, éducationnel, religieux, carcéral, professionnel,...

Les impacts du projet et les différents effets sur les femmes et les hommes ayant pris part à ce projet sont les suivants :

- Les hommes et les femmes ont compris que la société est conçue de sorte que chacun à ses droits et ses devoirs et que les deux vont de pair, c'est ainsi qu'il est difficile de demander à quelqu'un de respecter ses devoirs quand ses droits ne sont pas respectés. Pour dire tant que la communauté ne respectera pas encore les

- droits des PVVIH, il sera aussi difficile aux PVVIH de respecter leurs devoirs en vers la communauté,
- La communauté : femmes et hommes ont compris que les femmes ne sont pas les 1^{ers} responsables de l'expansion du VIH/SIDA que les hommes, par contre la responsabilité est partagée entre homme et la femme. Et qu'il faut combattre cette vision discriminatoire lieu au genre. Les femmes mais aussi les hommes ont en suite compris que ce sont plus des femmes qui se font dépister le VIH par rapport aux hommes et c'est ce qui nourrit les hommes des faux sentiments selon lesquels le VIH est la responsabilité première des femmes, ils oublient qu'ils ne se font pas dépister et qu'ils restent séro- ignorant ce qui est plus grave pour soi-même, pour la famille ainsi que la communauté.
 - La communauté : femmes et hommes ont compris le poids qu'a la stigmatisation et discrimination à l'expansion du VIH/SIDA
 - Les PVVIH/PA : Femmes et hommes ont compris leurs droits et leurs devoirs à l'égard de la communauté en s'impliquant davantage dans les actions de lutte contre la propagation de la maladie par les sensibilisations, témoignages, forum de discussions radiodiffusées et en menant une vie positive avec le VIH/SIDA

13. Résultats et conséquences immédiats du projet: Qu'est-ce-que votre projet a réalisé et qu'est-ce-qui a changé?

Si votre projet a réalisé des médias, envoyez une copie exemplaire d'audio/video cassettes, CD, VCD ou DVD et étiquetez-la avec le titre, la durée, la langue et la date de production. Si vous pouvez, envoyer des photos avec des légendes informatives (photos digitales, si possible), journaux, clips radio, liens aux pages d'accueil, etc.

Notre projet a réalisé les résultats suivants :

- 18 rencontres de plaidoyers réalisées avec les gens influents de la communauté : Les jeunes, les femmes activistes de droits humains, les militaires, les policiers, les tradu-praticiens, les leaders locaux notamment les notables et les coutumiers, les autorités politico administratives, les relais communautaires, les responsables religieux, les responsables de maison de prière,...
- 50 PVVIH et PA formées sur la prévention du VIH et sur la loi portant protection des PVVIH et PA afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination interne et externe
- 300 PVVIH et PA sensibilisées à la lutte contre la stigmatisation interne et externe
- 15 témoignages recueillis sur la vie positive avec le VIH/SIDA
- 1400 personnes sensibilisées parmi lesquels les gens influents de la communauté issues de toutes les couches sociales de la communauté
- 30 émissions radiodiffusées et forum sur le VIH/SIDA et stigmatisation réalisées

En somme grâce à la tenue des activités de ce projet les PVVIH et PA ont compris qu'ils ont des droits et qu'ils sont encore protégés par la loi et ils ont commencé à se plaindre devant les juridictions pour revendiquer leurs droits violés, chose qui ne se faisait pas avant.

14. Evaluation

14.1 Quels étaient les résultats de l'évaluation du projet?

- Les résultats de l'évaluation du projet étaient les suivants :
- **L'efficacité du projet** : Nous avons comparé d'abord les activités accomplies aux activités prévues à ce terme nous avons remarqué que toutes les activités prévues ont été accomplies. Nous avons en suite comparé les résultats obtenus aux résultats prévus : Nous avons ainsi remarqué que nous avons atteint tous les résultats tels que prévus, sauf qu'un seul résultat n'était pas entièrement atteint tel que prévu : Nombre de témoignage de vie positive avec le VIH par les PVVIH qui au lieu de 25 prévus, 20 seulement ont été recueillis. Cette situation s'expliquerait par le fait que le projet était trop ambitieux et pourtant il y a encore le poids important de la stigmatisation et discrimination qui prime encore dans la communauté et qu'il faut du temps et la patience pour atteindre ces 25 témoignages.

Nous avons enfin comparé les ressources utilisées aux ressources qui devraient être utilisées : Nous avons remarqué que les ressources utilisées ont été largement supérieur aux ressources qui devraient être utilisées. Nous avons utilisé **8' 295' 560** Franc congolais au lieu de : **7'360'800** Franc congolais qui devrait être utilisée. Cette situation s'expliquerait par le fait qu'il y avait eu hausse de prix des fournitures, des denrées alimentaires, des services, ... qui serait aussi la conséquence de la dévaluation de la monnaie locale.

- **L'efficience du projet** : Nous avons remarqué qu'il y a la cohérence entre les résultats obtenus aux efforts fournis pour atteindre ces résultats, il y a aussi la cohérence entre les résultats aux ressources utilisées.
- **La pertinence du projet** : Nous avons évalué la relation entre les problèmes à résoudre et les objectifs du projet en rapport avec l'environnement culturel, physique et politique. Nous avons remarqué qu'il y a cohérence entre les objectifs aux enjeux du projet.

14.2 Quels étaient les défis, difficultés, et/ou échecs dans la réalisation du projet? Expliquez comment vous avez adressé ces sujets.

Les difficultés auxquelles nous avons été confrontées dans la réalisation du projet sont les suivantes :

- Le manque de l'outil informatique et autres matériels de bureau : l'ordinateur, l'imprimante, la photocopieuse, le groupe électrogène, le scanner, la caméra.
 - Nous avons payé ou alloué les services à chaque fois qu'on en avait besoin dans des secrétariats publics pour des saisies, impressions, photocopies,...
 - Nous avons aussi consulté les photographes pour l'appareil digital
 - L'ordinateur nous permettrait d'avoir une comptabilité informatisée et la rapidité dans la saisie des rapports
- Le manque de certaines compétences au sein de l'organisation ce qui nous obligea de recourir ailleurs pour trouver certains formateurs, ceci justifie le besoin de renforcement des capacités.
- Le manque de moyen de transport : l'association n'a ni moto ni véhicule, pourtant notre rayon d'action couvre plus de 35000 km² étendue plus vaste que certains pays comme le Rwanda et le Burundi fusionnés ensemble, plus grand que la Belgique ou la Hollande/
 - Nous payions des courses à moto pour le suivi des activités
- Les conditions économiques : Par la hausse de prix des fournitures, denrées alimentaires, services, ... par rapport à ce qui étaient prévu. Autrement dit il y a eu un problème de dévaluation de

la monnaie locale, ce qui a poussé à cette hausse de prix d'une part. La banque de la réception avait retiré 2,6% du montant transféré.

- Nous avons suppléé ces déficits budgétaires par les contributions des membres de l'association en terme de la participation locale. Toute fois nous avons besoin du paiement final par WACC pour nous aider à remettre en équilibre nos prévisions budgétaires.

15. Autres commentaires, si vous en avez.

Nous étions très ravis de la tenue des activités de ce projet, nous avons eu des bonnes expériences. Il nous serait ingrat de passer sous silence sans remercier toute l'équipe de World Association for Christian Communication (WACC) CANADA et ses bailleurs de fond pour avoir accepté de

travailler avec nous via ce projet. D'une manière particulière nos remerciements s'adresse à Madame **Sarah MACHARIA** / programme Manager avec qui nous avons gardé des contacts réguliers et qui ne s'est pas fatiguée de répondre à nos préoccupations et sollicitations diverses et cela les plus tôt possible.

Au sujet du projet, après évaluation nous avons constaté qu'il y a encore besoin dans la communauté de maintenir ces activités, car le changement de comportement est un processus et il faut du temps pour arriver à un changement, raison pour laquelle le comité du pilotage du projet et le conseil d'administration de la FOSOF réuni dans la séance d'évaluation se sont entendu de solliciter à la WACC Canada notre partenaire la continuité de ce projet en 2010, il s'ajoutera seulement les activités des rencontres des PVVIH structurée en association et ceux qui ne sont pas encore structurée en association sous forme de groupe de parole ou de soutien, l'idée étant que ceux qui sont déjà structurée influencent positivement les autres afin de les amener à quitter la clandestinité dans laquelle ils vivent. Il s'ajoutera aussi l'achat et la distribution des t-shirt ayant un message de sensibilisation à la lutte contre la stigmatisation et discrimination liée au VIH/SIDA avec le logo de WACC et celui de la FOSOF

16. Nom de la personne qui a soumis le rapport:

Position: Présidente du CA

Date: Le 22 avril 2010

Signature:



Madame Annie MACHARIA